



APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA CREATION D'UN TIERS LIEU SUR LA COMMUNE DE LIBERCOURT
SUR LE SITE DIT DE « LA CASERNE »



Date limite d'envoi des candidatures : 14 février 2025

Table des matières

Définitions	3
Contexte	4
DES PROJETS LOCAUX EN COURS POUR AIDER A FAIRE EMERGER LA « DYNAMIQUE TIERS-LIEU »..	4
LE SITE.....	6
LE BATIMENT	7
L'ENVIRONNEMENT PROCHE	9
Former un collectif	11
Les conditions d'éligibilité	13
Contact et Planning	14

Définitions

Manifeste des Tiers-lieux :

Le Tiers-lieu...

- Est un **bien commun** révélé, délimité, entretenu par et avec un collectif.
- Permet le **partage** de biens et de savoirs.
- Est un **cadre de confiance** où des individus hétérogènes se réunissent pour travailler et explorer des solutions dans une posture de coworking.
- Favorise l'apparition de réseaux
- Développe une **approche intelligente de la gouvernance**
- Est un **processus exploratoire de valeurs à l'échelle humaine, sociétale et économique** qui vise à devenir un élément central du fonctionnement de la cité.

*Les tiers-lieux sont l'incarnation, dans un espace d'activités marchandes ou non marchandes, d'un **contrat social** qui se décompose à travers trois dimensions :*

- ***Un parcours d'émancipation individuelle***
- ***Une dynamique collective***
- ***Une démarche motivée par l'intérêt général***

Etymologie

Le terme « tiers-lieu », originaire des Etats-Unis, provient de l'anglais « third place ».

*Le tiers-lieu est défini au départ par le sociologue Ray Oldenburg comme **un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place).***

Contexte : Libercourt, une ville en mouvement

DES PROJETS LOCAUX EN COURS POUR AIDER A FAIRE EMERGER LA « DYNAMIQUE TIERS-LIEU »



Le projet du **centre culturel** portera sur l'innovation numérique, avec l'investissement dans des imprimantes 3D mais aussi la création d'une école de musique, d'une ludothèque et d'une bibliothèque.

Il s'implantera en plein **centre-ville de Libercourt** à proximité de la place Léon Blum.



La construction d'une **résidence senior et de béguinage** prendra place sur le site de l'ancien carrefour, rue André Pantigny, à proximité du site d'étude.

Plus largement, la ville de Libercourt veut transformer son centre-ville et son quartier de la gare pour avec le **projet de l'Ecopôle gare**.

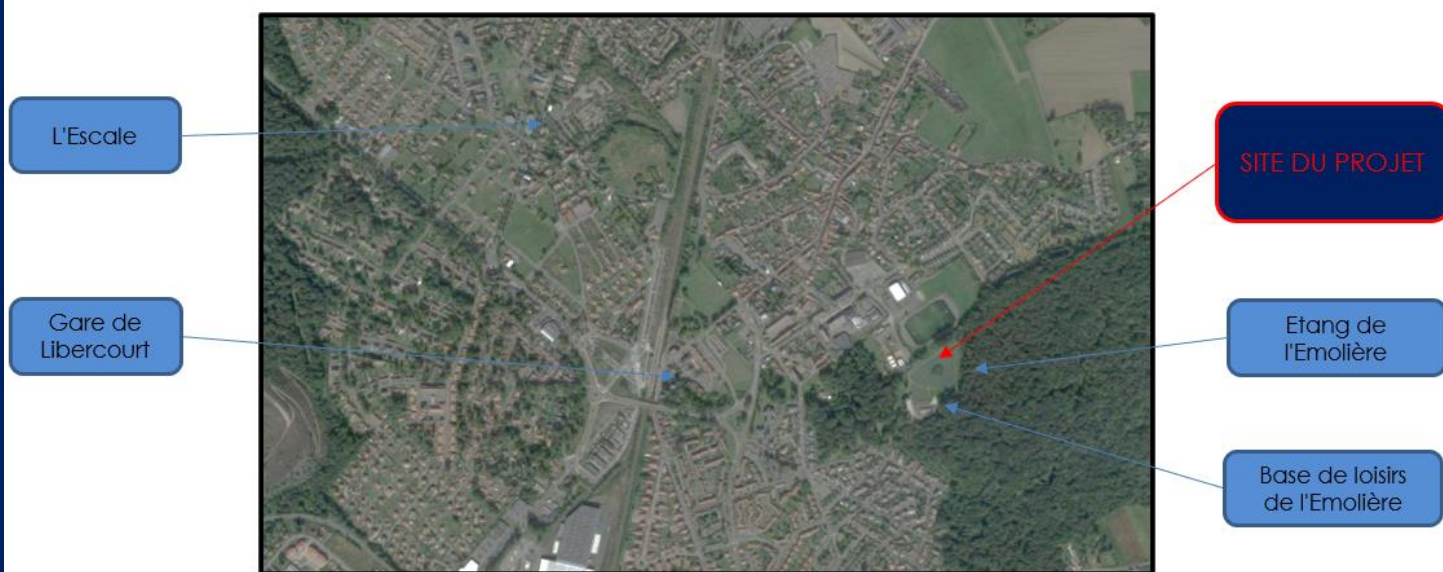


LE SITE

Le site choisi pour la création d'un tiers-lieu par la ville de Libercourt correspond à **l'ancienne caserne des pompiers de la ville**.

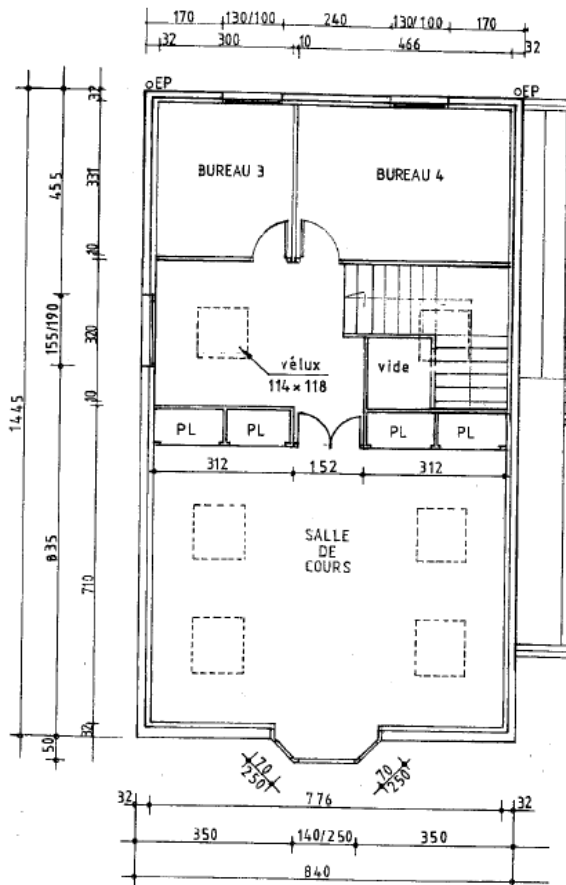
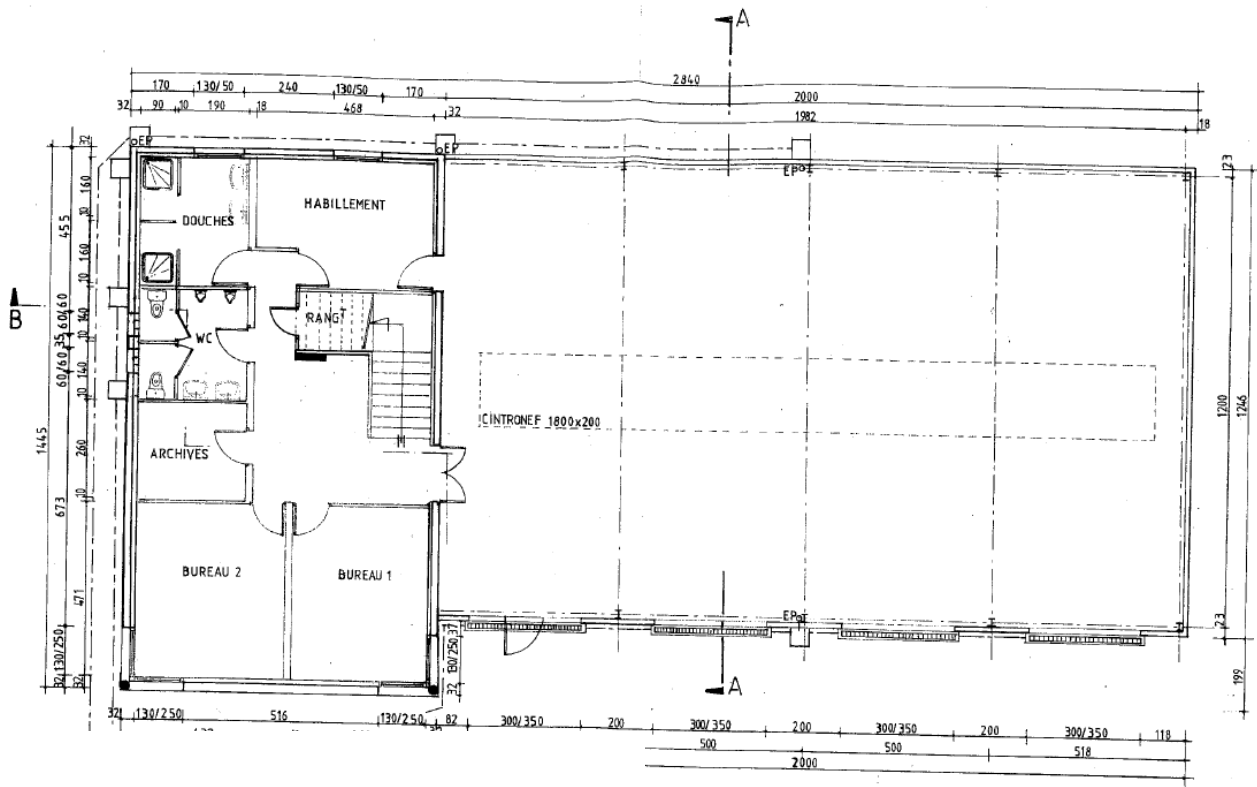
Elle se situe aux portes de la base de loisirs de l'Emolière, du complexe sportif Léo Lagrange, à quelques centaines de mètres du collège Jean de Saint-Aubert, et du groupe scolaire André Pantigny.

Après avoir été caserne de pompier, le site a accueilli l'école de musique, puis est devenu un lieu de distribution de denrées alimentaires de l'association Libercourt Solidarité.



PLAN DE SITUATION

LE BATIMENT



Le bâtiment a été réalisé en 1995, de 393,94m² sur 2 niveaux dont un grand hangar, il est d'un état général correct et entretenu.

L'étage comprend des salles de réunions.



La taille importante du bâtiment, ses nombreuses salles de réunions, commodités, permettent d'imaginer un bâtiment fonctionnel et propice à de nombreuses activités.

De plus, le hangar peut aussi permettre d'imaginer d'autres usages et laisse libre court à l'imagination du collectif et du futur porteur de projet.



L'ENVIRONNEMENT PROCHE

L'environnement proche du bâtiment est verdoyant, calme et plutôt agréable et apaisant.



Profitant d'un grand parking pratique pour l'accessibilité du lieu, sur lequel il serait également possible d'inventer des usages.



La Caserne est également à proximité immédiate du parc de l'Emolière, ce qui représente également un atout et permet d'imaginer également d'autres axes de développement pour le tiers-lieu.



Il y a plusieurs évènements déjà existants sur le site / la commune :

- Fête de la nature sur la base de l'Emolière
- Fête des mobilités actives
- Atelier de réparation de vélo
- Braderie de Libercourt organisée par l'asso des commerçants
- Un marché a récemment été relancé sur la commune

Former un collectif

Le tiers-lieu :

La création d'un tiers-lieu vise à promouvoir une démarche d'ouverture et de lien social. Cette démarche est basée sur la prise d'initiative collective, l'envie, l'inventivité. Il vise à rendre de nouveau attractif le lieu pour les habitants quel que soit leur âge. L'idée, est de co-construire un esprit "tiers lieu" et d'inventer un espace d'un genre nouveau, hybride, intergénérationnel, où tout à chacun à la possibilité d'être acteur du projet.

À ce titre, la ville de Libercourt met donc à disposition l'ancienne caserne des pompiers, pour y inventer, avec les citoyens et les acteurs locaux, des activités et des usages au service du vivre ensemble et du bien commun.

Le cadre du projet :

Le présent projet s'inscrit dans un objectif global de redynamisation de la ville de Libercourt. Cette dernière a signé une convention d'opération de revitalisation du territoire en janvier 2023 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, et a réalisé une analyse des besoins sociaux en 2023.

L'étude préconise l'émergence d'un lieu « Tiers », qui ne relève pas de l'administration, du domicile ou du travail mais où l'on y trouve des activités, des services et qui constitue un lieu de rencontre. La commune désire s'investir dans le champ de l'économie sociale et solidaire pour proposer à ses habitants un projet co-construit de lieu de vie et de convivialité intergénérationnel.

La mission :

- **Imaginer un projet de tiers lieu convivial, citoyen, intergénérationnel basé sur la rencontre et le « faire-ensemble »,**
- **L'inscrire dans une démarche de développement social local**
- **L'élaborer en lien avec un ou plusieurs acteurs du territoire pour créer les conditions d'un véritable projet commun local et d'une animation partagée de l'espace « tiers-lieux »,**
- **Prévoir une véritable participation des parties prenantes dans la conception et l'animation du lieu, en visant la plus grande diversité possible : habitants et acteurs du quartier, futurs résidents de la résidence senior, professionnels, commerçants, étudiants... C'est la garantie de « l'esprit tiers-lieu »,**
- **Prévoir le modèle économique du lieu pour assurer sa pérennité**

Faire un tiers-lieu est une démarche collective, qui s'inscrit dans la coopération territoriale.

Le Tiers-Lieu est un ensemble de biens communs identifiés et délimités, entretenu par et avec un collectif. Des individus se réunissent autour de projets communs. Ils se les approprient, recherchent et produisent des solutions.

Il repose sur la construction d'un collectif ouvert : le tiers-lieu part d'un collectif qui le fonde, qui est intimement lié au territoire qu'il investit et aux groupes de personnes qu'il réunit. Les frontières du collectif au sein d'un tiers-lieu sont poreuses : le collectif peut être composé d'un premier cercle de fondateurs, puis il s'ouvre progressivement au cercle des usagers actifs et à celui des usagers plus ponctuels ou moins impliqués.

Ces cercles constituent d'abord des cercles de définition des rôles tant dans la réalisation des activités que dans les processus de décision.

Il est donc attendu ici à l'issue de la consultation de l'AMI de former un collectif pour initier le tiers lieu et constituer son projet.

Il s'agit d'une démarche pour une dynamique collective. Ce collectif déterminera sa gouvernance en lien avec un binôme référent de la ville.

Il sera attendu de limiter les frais de fonctionnement, les salariés... et de valoriser le bénévolat. L'équilibre économique par une hybridation de ressources privées et publiques sera apprécié.

Les conditions d'éligibilité

Les acteurs concernés

Le présent appel à projets s'adresse aux associations de type loi 1901, aux autres organismes à but non lucratif, structures relevant de l'Economie Sociale et Solidaire et aux habitants (seul ou en collectif) de Libercourt. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées.

Les actions éligibles, une attention particulière sera portée :

- À l'identification du ou des public(s) cible(s) et de ses besoins ainsi que les moyens mis en œuvre pour le toucher,
- À la pertinence des actions au regard des publics et des thématiques,
- À l'impact réel de l'action tant sur le public visé (nombre de personnes ciblées)
- Au caractère innovant, à la reproductibilité et la diffusion de l'action proposée, dans le temps
- Aux démarches concrètes mises en œuvre par le porteur de projet en matière d'éco-responsabilité environnementale et sociale, de manière générale et pour l'action proposée en particulier (limitation des déplacements, économies d'énergie, réduction des déchets, attention portée aux approvisionnements, insertion...),
- À la capacité du porteur de projet à appréhender le territoire et à créer des partenariats locaux avec d'autres structures (plusieurs associations peuvent se grouper pour répondre à l'AMI)

Les publics

Le porteur de projet qualifiera le public cible de l'action (âge, lieu de résidence etc.) ainsi que l'échelle territoriale retenue (rues, quartier). L'adéquation entre les actions envisagées et les publics visés devra être explicitée.

Financement du Projet

Présentation d'un Business plan avec **un budget autonome** pour le projet, le candidat recherchera des financements privés ou via des subventions publiques.

Contact et Planning

Contact

Le dossier complet (Cadre de réponse + documents demandés) est à renvoyer à cette adresse aux formats PDF ou natif avant la date précisée sur la couverture et conformément au cadre de réponse : pvd@libercourt.fr

L'ensemble des questions sont à poser à pvd@libercourt.fr ou au 03 74 62 60 55

Planning de la procédure

Réunion de présentation de l'AMI aux partenaires et associations et visite du site (si souhaité, inscription par formulaire sur le site internet de Libercourt)

8 janvier 2025 à 15h en Mairie de Libercourt

Réunion d'échange et aide à candidature à l'AMI aux partenaires et associations (si souhaité, inscription à adresser à pvd@libercourt.fr)

Mercredi 22 janvier 2025 à 14h30 en Mairie de Libercourt

Fin de l'AMI

14/02/2025

Jury et création du collectif

Début mars